



Interdiction de se rapprocher de mon frère

Par **Mikline**, le **04/07/2022** à **11:34**

Bonjour

Je souhaiterai savoir si une interdiction de se rapprocher en France est valable au Portugal, notre pays d'origine où nous allons passés des vacances ?

Par **youris**, le **04/07/2022** à **11:57**

bonjour,

un jugement d'un tribunal français n'est applicable qu'en France.

il peut exister des conventions entre Etats, permettant l'application d'un jugement français directement dans un pays ayant une convention avec la France.

dans le cas contraire, il est possible de demander l'application d'un jugement français à un tribunal d'un pays étranger (exequatur).

vous pouvez poser votre question dans un consulat portugais.

salutations